

INFORMATION RELATIVE AUX SERVICES PUBLICS

17 novembre 2015

Suite aux dramatiques événements du vendredi 13 novembre, je tenais à vous faire part des différentes dispositions prises par la Ville.

1/ Dans les écoles

Pour l'accueil des enfants, dès ce lundi 16 novembre, dans les 14 écoles maternelles et primaires de Mitry-Mory, conformément aux directives de l'éducation nationale, qui nous ont été transmises :

- les écoles ont été ré-ouvertes dès le lundi 16 novembre ;
- les voyages scolaires sont suspendus jusqu'au 22 novembre sur tout le territoire national et à l'étranger ;
- les sorties scolaires occasionnelles (spectacles, musées, sortie "nature", etc.) sont suspendues jusqu'au 22 novembre ;
- les sorties scolaires régulières (se rendre à la cantine, piscine, etc.) sont maintenues.

Dans ce même esprit, nous avons pris des dispositions particulières pour assurer l'accueil des enfants et des parents cette semaine.

Les équipes des accueils périscolaires ont été renforcées pour faciliter l'entrée et la sortie des enfants. Les services techniques sont mobilisés au quotidien pour le maintien des barrières devant les établissements. Enfin, concernant les TAP, de la même manière qu'en temps scolaire, les activités auront lieu sur site cette semaine.

Le transport des enfants, fréquentant le centre de loisirs primaire Louise Michel le mercredi après-midi, sera assuré le mercredi 18 novembre 2015.

L'ensemble de ces dispositifs sont applicables jusqu'au dimanche 22 novembre 2015 inclus.

2/ Les services municipaux

Ils restent ouverts sans restriction pour accueillir au quotidien les usagers.

3/ Les équipements sportifs et culturels

Ils sont ouverts et accueillent les pratiques habituelles et régulières dans les créneaux horaires identiques.

4/ Les événements publics, festifs et culturels dans les lieux municipaux

En hommage aux victimes et dans un esprit de recueillement, les manifestations suivantes ont été reportées :

- Rétrospective du séjour Sport à Vie à Londres ;
- Soirée contre les violences faites aux femmes ;
- Inauguration de la halle du marché ;
- Bal country ;
- Thé dansant ;
- Loto du rugby ;
- Loto des parents d'élèves l'UNAAPE.

5/Sur la voie publique

Par arrêté du préfet de Seine-et-Marne en date du 14 novembre 2015, et dans le cadre de l'état d'urgence décrété par le Président de la République, les manifestations sur la voie publique sont interdites jusqu'au jeudi 19 novembre 2015 à 12h.

Charlotte Blandiot-Faride

Maire de Mitry-Mory